

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2016.

Étaient présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS et Carole BLAIN.

Étaient absents : M. Mickaël COLIN et Mme Catherine AMBAYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 2015.
2. TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES.
3. TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRE.
4. TARIFS DES CAVES URNES DANS L'ESPACE CINÉRAIRE.
5. OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016.
6. DÉPENSES « FÊTES ET CÉRÉMONIES ».
7. AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN AU SYNDICAT ÉNERGIE VIENNE.
8. QUESTIONS DIVERSES.

➤ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 2015 :

Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 28 décembre 2015.

➤ TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} mars 2016 excepté pour les options « cuisine + vaisselle et lave-vaisselle » petite salle - habitants hors commune, le tarif sera de 0.83 €/personne (tarif identique à la grande salle). Des modifications ont été apportées à la fiche TARIFS EN CAS DE PERTE OU DE CASSE, ajout de tarifs : micro-ondes 150 € - bouilloire électrique 50 € - coupe pain 50 €.

➤ TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} mars 2016.

➤ TARIFS DES CAVES URNES DANS L'ESPACE CINÉRAIRE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les tarifs en vigueur des caves urnes et de la taxe de dispersion des cendres, à compter du 1^{er} mars 2016.

➤ OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016 :

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant budgété en dépenses d'investissement en 2015 était de 380 936.15 €. Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de faire application de cet article dans la limite de 95 234.03 € (<25% x 380 936.15 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPÉRATION	DÉSIGNATION	ARTICLE	MONTANT
0091	VOIRIE	2151	1 500 €
		21534	1 000 €
0102	GROUPE SCOLAIRE	2031	2 000 €
0109	MATÉRIEL VOIRIE	21578	1 000 €
0129	AMÉNAGEMENT TERRAINS	2115	3 000 €
0130	ACCESSIBILITÉ VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	2158	3 340 €

➤ **DÉPENSES « FÊTES ET CÉRÉMONIES » :**

Afin de ne pas mettre de retard dans l'ordonnancement des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies de la commune : évènements habituels ou exceptionnels, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement des factures imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » pour un montant unitaire maximum de 2 000 €, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

➤ **AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE L'ISLE JOURDAIN AU SYNDICAT ÉNERGIE VIENNE :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de L'ISLE JOURDAIN au SYNDICAT ÉNERGIE VIENNE.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

CONVENTION, REÇU DU SIMER, PERMETTANT L'ACCÈS DES USAGERS PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1er juillet 2015, les professionnels doivent obligatoirement présenter leur badge d'accès à l'entrée des déchèteries, qui sont équipées d'un système d'identification. Un tarif annuel de 45.00 € HT/an est institué à tous les professionnels utilisant les déchèteries du SIMER à l'exception de ceux qui s'acquittent déjà d'une redevance d'ordures ménagères. Ce tarif se cumulera au coût de traitement de certains flux, facturés au volume : bois traité, déchets verts, tout-venant, gravats. Tarifs 2016 TYPE DE DÉCHETS COÛT DES DÉPÔT Déchets verts 6.00 € HT/m3 Tout-venant 19.50 € HT/m3 Bois traité 15,00 HT/m3 Gravats 11.00 € HT/m3. Les professionnels doivent signer une convention «accès des usagers professionnels en déchèterie» ainsi que le formulaire de demande de badge(s) avec le SIMER afin de pouvoir accéder aux déchèteries. Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de ces nouvelles modalités d'accès en déchetterie, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer le formulaire de demande de badge d'accès aux déchetteries du SIMER ainsi que la convention en tant que collectivité.

BORNES ÉLECTRIQUES – CONVENTION D'EXPLOITATION, DE MAINTENANCE ET DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES :

Dans le cadre de la pose d'une borne électrique sur la Commune de SAVIGNÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation et de maintenance entre la COMMUNE et SORÉGIÉS SEML.

INFORMATION : Une Nuit Romane aura lieu le 4 août 2016 à SAVIGNÉ.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 35 minutes.